



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(LIII)/1 Rev.1
21 novembre 2019

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-TROISIÈME SESSION
Du 2 au 7 décembre 2019
Lomé (Togo)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2019
5. Travaux de politique
6. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet
7. Nouveaux projets et avant-projets
8. Rapport sur les projets et avant-projets achevés
9. Évaluations a posteriori
10. Examen des projets et avant-projets en cours
11. Programme de travail biennal du Comité pour 2020-2021
12. Élection des président et vice-président pour 2020
13. Dates et lieux des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Comité
14. Autres
15. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
16. Rapport de la session

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Ouverture de la session

La cinquante-troisième session du Comité sera présidée par M. Jobst-Michael Schroeder (Allemagne) et coprésidée par M. Bruno Enrique Arias Rivas (Guatemala).

Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

[Document CRF(LIII)/1 Rev.1]

Le Comité pourra examiner l'Ordre du jour provisoire et adopter son Ordre du jour pour la session. En ce qui concerne l'organisation des travaux, il est à noter que le programme des réunions du Comité sera déterminé au terme des consultations d'usage. Le Comité pourra également constituer le(s) habituel(s) groupe(se) de travail informel(s) à composition non limitée pour l'assister dans son examen de questions particulières inscrites à son ordre du jour. D'autre part, les points 4 et 6 de l'ordre du jour seront abordés dans le cadre de la séance commune des Comités.

Point 3 - Admission d'observateurs

Le Comité pourra admettre les observateurs qui auront été agréés par le Conseil pour assister à la session en tant que tels.

Point 4 - Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2019

Ce point sera abordé en séance commune des Comités, dans le cadre de la nouvelle proposition d'organiser durant la session une *Journée du commerce et des marchés* (l'ordre du jour de cette *Journée du commerce et des marchés* qui est proposée sera diffusé préalablement à la session). Le thème de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2019 proposé par le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) est le suivant: «*La transformation à valeur ajoutée en Afrique: Ses opportunités et défis*». Une note d'information détaillant le programme et donnant les noms des intervenants à cette Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2019 sera diffusée préalablement à la session.

Point 5 - Travaux de politique

Aux termes de la Décision 4(XXV) du CIBT, les consignes du CIBT aux Comités en matière de travaux d'orientation sont les suivantes:

- Restructurer les ordres du jour des Comités pour y inclure un point consacré aux travaux de politique;
- Utiliser l'actuel Plan d'action de l'OIBT, les aspects relevant de la politique dans le Programme de travail biennal de l'OIBT, les conclusions des projets achevés et les Décisions du Conseil comme base première à la détermination des points constituant les travaux de politique et d'orientation; et
- Décider, lors de chaque session de chacun des Comités, des questions qui seront débattues au titre du point de l'ordre du jour «Travaux de politique» lors de la session suivante, et convenir des modalités de préparation de ces délibérations au sein du Comité.

Le Comité pourra examiner les progrès accomplis dans l'exécution des travaux de politique suivants:

- (i) Promouvoir la restauration des paysages forestiers par le biais des petits exploitants en Afrique de l'Ouest
[Activité 3 du Programme de l'OIBT relatif aux chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)]
 - Le Secrétariat fera le point sur l'issue d'un atelier régional sur la restauration des paysages (RPF) forestiers par les petits exploitants en Afrique de l'Ouest qui se tiendra avant la session.
- (ii) Développement de programmes de formation sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC) destinés aux pays d'Afrique centrale
[Activité 5 du Programme de l'OIBT relatif aux chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)]
 - Le Secrétariat fera le point sur la mise en œuvre de cette activité.
- (iii) Actualiser les Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers

[Activité 10 (b) du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2018-2019]
[Document CRF(LIII)/4]

- Le Secrétariat rendra compte de la mise en œuvre de cette activité.
- (iv) Prévention et maîtrise des incendies dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre
[Activité 12 du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2018-2019]
 - Le Secrétariat fera le point sur la mise en œuvre de cette activité.
- (v) Modification des «Lignes directrices relatives aux études d'impact environnemental et social dans les projets de l'OIBT (EIES)» [Document CRF(LIII)/5]
 - Le Secrétariat fera le point sur la mise en œuvre de cette activité.
- (vi) Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales [Décision 6(XLVI)]
 - Le Secrétariat rendra compte de la mise en œuvre de cette activité.
- (vii) Valorisation de la conservation et de la gestion durable des forêts de teck, ainsi que des chaînes d'approvisionnement légales et durables de bois dans la sous-région du Grand Mékong
 - Le Secrétariat rendra compte de la mise en œuvre de cette activité.

Point 6 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet

[Document ITTC/EP-54]

En application des dispositions de l'annexe B à la Décision 4(XXV) du CIBT, les observations d'ordre général figurant dans le rapport produit par le Panel d'experts seront examinées à ce point de l'ordre du jour dans le cadre d'une séance commune des Comités. Le rapport du cinquante-quatrième Panel d'experts, comportant ses observations d'ordre général, figure au document ITTC/EP-54.

Point 7 - Nouveaux projets et avant-projets

[Document ITTC/EP-54]

Le Comité est invité à prendre connaissance des projets et avant-projets suivants, qui ont été approuvés aux termes de la procédure électronique, assortie d'un délai, de non-objection à leur classement et diffusés aux pays membres en application de la Décision 6(XLIII) du CIBT, suite aux recommandations du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet, lesquelles ont été émises lors de sa cinquante-quatrième réunion tenue à Yokohama (Japon) du 24 au 28 juin 2019, et réunies sous la cote de document ITTC/EP-54.

Tous les projets classés en catégorie 1 ont été approuvés dans le cadre de la procédure susmentionnée; les projets de catégorie 4 ont été inclus aux fins d'informer le Comité que le classement qui leur a été attribué n'a fait l'objet d'aucune objection de la part des membres. La grille de classement des propositions de projet par le Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet comporte notamment les catégories suivantes:

- Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.
- Catégorie 4: Le Panel a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition au Comité, et il la soumet au Comité avec pour recommandation de ne pas approuver la proposition de projet. Une justification de ce classement doit être apportée aux auteurs et au Comité (par ex., un remaniement complet est nécessaire; cas de proposition de projet Rev.2; projet non pertinent; proposition de projet ne comportant pas d'informations suffisantes, etc.).

Cinquante-quatrième Panel d'experts

Catégorie 1:

NUMÉRO DE PROJET/D'AVANT-PROJET	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PD 808/16 Rev.3 (F)	Sauvegarde du bois de vêne (<i>Pterocarpus erinaceus</i> Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines	Côte d'Ivoire
PD 818/16 Rev.3 (F)	Projet «Boss-Cushabatay» de gestion forestière et de restauration du bassin de la Cushabatay sur le versant est du parc national Cordillera Azul (PNCAZ), au Pérou	Pérou
PD 852/17 Rev.3 (F)	Développement d'une stratégie régionale de restauration et de réhabilitation des zones dégradées de la côte sud du Pérou	Pérou
PD 877/18 Rev.2 (F)	Élaboration de systèmes de calcul du volume de bois à partir d'équations de défilement et du volume commercial pour la planification de la gestion durable de dix essences forestières tropicales dans le Quintana Roo au Mexique	Mexique
PD 890/18 Rev.2 (F)	Réhabilitation de la forêt classée du Bandama supérieur au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des populations riveraines	Côte d'Ivoire
PD 894/19 Rev.1 (F)	Renforcement de la gestion communautaire des forêts au Pérou	Pérou
PD 895/19 Rev.1 (F)	Renforcement de la participation des femmes des communautés rurales au développement d'activités de services écotouristiques et de modèles d'activités commerciales durables dans la région côtière du Veracruz, au Mexique	Mexique
PD 905/19 Rev.1 (F)	Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo	Togo
PPD 196/19 Rev.1 (F)	Appui au renforcement des capacités opérationnelles et de planification des acteurs du secteur forestier privé et communautaire au Togo	Togo

Catégorie 4:

NUMÉRO DE PROJET/D'AVANT-PROJET	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PD 859/17 Rev.2 (F)	Mise en place d'un cadre de collaboration par la création d'un organe mixte local de gestion dans la forêt classée de Haho-Baloé au Togo	Togo
PD 864/17 Rev.2 (F)	Restauration des forêts en vue de réduire la vulnérabilité des communautés rurales face au changement climatique dans cinq municipalités de la région de Las Verapaces	Guatemala
PD 880/18 Rev.1 (F)	Démontrer la formation de liens entre la croissance des arbres et la variabilité climatique, et les facteurs topographiques dans les forêts naturelles thaïlandaises en vue d'accompagner la gestion durable des forêts en Thaïlande: Phase I	Thaïlande
PD 899/19 (F)	Accélérer la gestion intégrée et efficace de l'unité hydrologique de tourbière (PHU) nouvellement aménagée au Kalimantan	Indonésie
PPD 194/19 (F)	Renforcement de la gestion durable des forêts dans les États membres de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (ACTO-EM) par l'application et l'emploi des C&I ACTO-OIBT harmonisés et la production d'informations fiables et utiles, en appui aux décisionnaires techniques et aux responsables de la politique forestière	Pérou

Point 8 – Rapport sur les projets et avant-projets achevés

[Document CRF(LIII)/2]

Le Comité pourra examiner le rapport préparé par le Secrétariat et porteur de la cote documentaire CRF(LIII)/2, relatif aux projets suivants qui pourront être déclarés achevés.

8.1 Projets achevés

- 1) PD 456/07 Rev.4 (F) Renforcement des capacités des membres du Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC) pour la formation en gestion durable des concessions forestières «*Renforcement des capacités à la gestion durable des forêts tropicales ombrophiles et à la conservation de la biodiversité dans les pays du bassin du Congo membres de l'OIBT (Régional)*»
- 2) PD 470/07 Rev.1 (F) Élaboration et mise en œuvre des Critères et Indicateurs de la gestion durable des plantations forestières et des forêts communautaires (Thaïlande)
- 3) PD 477/07 Rev.4 (F) Amélioration des fonctions forestières dans la province de Bengkulu par la participation des populations à la reconstitution des forêts dégradées grâce à l'exploitation de produits de base locaux (Indonésie)
- 4) PD 563/09 Rev.5 (F) Gestion forestière communautaire du bassin versant de Sungai Medihit (Malaisie)
- 5) PD 601/11 Rev.3 (F) Renforcement de la conservation des écosystèmes de la mangrove dans la réserve de la biosphère du nord-ouest du Pérou (Pérou)
- 6) PD 602/11 Rev.3 (F) Gouvernance des forêts tropicales dans la région panaméenne de Darien (Panama)
- 7) PD 710/13 Rev.1 (F) Promotion de la conservation d'essences indigènes nobles sélectionnées de Sumatra (Indonésie)

8.2 Avant-projets achevés

Aucun.

Point 9 - Évaluations a posteriori

Il est rappelé au Comité que la liste des évaluations a posteriori pour 2015-2016 avait été prorogée à la période 2018-2019 lors de ses cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions et qu'il avait été préconisé que soient menées les évaluations a posteriori des projets achevés suivants organisés en deux groupes thématiques:

- 1) Groupe thématique sur la reconstitution des forêts/restauration des paysages/aménagement des forêts secondaires
 - PD 372/05 Rev.1 (F) Contribution à la réhabilitation des forêts dans les zones du territoire thaïlandais touchées par la catastrophe du Tsunami (Thaïlande)
 - PD 501/08 Rev.1 (F) Promouvoir les reboisements familiaux dans la zone tropicale du sud-ouest de la Chine par le développement et la vulgarisation de techniques conçues pour la sylviculture familiale (Chine)
- 2) Groupe thématique sur la conservation de la biodiversité et aires protégées
 - PD 165/02 Rev.3 (F) Conservation de la diversité biologique par le recours à des pratiques de gestion forestière durable (Malaisie)

- | | |
|----------------------|--|
| PD 288/04 Rev. 2 (F) | Développement de la réserve naturelle de Lanjak-Entimau en aire de protection intégrale, Phase IV (Phase finale) (Malaisie) |
| PD 451/07 Rev.1 (F) | Aire de conservation transfrontalière de la biodiversité: le Parc national de Pulong Tau, dans l'État du Sarawak en Malaisie - Phase II (Malaisie) |

Toutefois, les délais rencontrés dans l'achèvement des projets dont des fonds ont été alloués à leur évaluation a posteriori n'ont pas permis de mener les évaluations a posteriori dans le cadre des deux Groupes thématiques susmentionnés. Une fois que des fonds auront été obtenus pour l'évaluation a posteriori, les évaluations a posteriori pour ces deux Groupes thématiques seront conduites en coopération avec les partenaires internationaux compétents (par exemple, la CDB, l'IUFRO, l'UICN, etc.) en 2020.

Point 10 – Examen des projets et avant-projets en cours

[Document CRF(LIII)/3 Rev.1]

Poursuivant la rationalisation de ses travaux, et en accord avec les termes de la section VI de l'annexe A à la Décision 4(XXV) du CIBT, le Comité a demandé que la communication des rapports et les débats de la session soient limités aux projets et avant-projets qui:

- rencontrent des problèmes de mise en œuvre;
- nécessitent un financement supplémentaire;
- nécessitent une prolongation de six mois ou plus à leur durée initialement prévue; ou
- dont le Plan de travail et le budget appellent d'importantes modifications de caractère indispensable.

Le Comité pourra examiner le rapport préparé par le Secrétariat et porteur de la cote documentaire CRF(LIII)/3 Rev.1 sur l'état d'avancement ou la situation des projets, avant-projets et activités dont le Conseil a approuvé le financement et l'exécution. L'état d'exécution de certains projets, avant-projets et activités est susceptible d'avoir évolué entre le moment où le présent ordre du jour est distribué et celui de la rédaction du document CRF(LIII)/3 Rev.1 et la date de tenue de la session. Le rapport traite des projets et avant-projets suivants:

10.1 Projets

(A) Projets en cours d'exécution

- 1) PD 452/07 Rev.5 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne -- Phase II (Brésil)
- 2) PD 507/08 Rev.1 (F) Élaboration de la politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la «Démarche Liberia 3C» (Libéria)
- 3) PD 552/09 Rev.1 (F) Incitation des propriétaires forestiers coutumiers des plaines de la province du Centre de PNG à reboiser leurs prairies herbeuses en arbres précieux (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
- 4) PD 646/12 Rev.3 (F) Mise en conservation de l'essence Cempaka (*Elmerrillia* spp) par l'aménagement de plantations avec la participation des populations riveraines dans le nord de Sulawesi en Indonésie (Indonésie)
- 5) PD 696/13 Rev.2 (F) Restauration à base communautaire et gestion durable des forêts vulnérables du delta de la Rewa à Viti Levu (Fidji)
- 6) PD 721/13 Rev.3 (F) Édification d'un processus de gestion forestière durable de type participatif et inclusif en vue de freiner la déforestation et la dégradation forestière dans le massif d'Ixil situé dans la municipalité guatémaltèque de Nebaj au Quiché (Guatemala)
- 7) PD 723/13 Rev.2 (F) Développement des capacités en vue du renforcement de la conservation transfrontalière de la biodiversité des monts Taninthayi au Myanmar – Phase I, Étape 1 (Myanmar)

- 8) PD 740/14 Rev.2 (F) Gestion durable des forêts par les mécanismes REDD+ dans la province de Kampong Thom (Cambodge)
- 9) PD 741/14 Rev.3 (F) Renforcement des capacités à assurer la gestion durable des forêts tropicales sclérophylles du littoral nord du Pérou (Pérou)
- 10) PD 754/14 Rev.3 (F) Restauration et gestion durable des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin (Bénin)
- 11) PD 764/14 Rev.3 (F) Permettre aux propriétaires fonciers coutumiers de participer de manière effective aux dispositifs de gestion des forêts communautaires dans six zones pilotes de PNG (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
- 12) PD 765/14 Rev.3 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques articulé sur les Lignes directrices de l'OIBT – Phase I (Guatemala)
- 13) PD 777/15 Rev.3 (F) Accélération de la restauration des fonctions de la Réserve de la biosphère à Cibodas (CBR) par une bonne gestion des terroirs associant les acteurs locaux (Indonésie)

(B) Projets en attente de leur convention d'exécution

Aucun.

(C) Projets en attente d'un financement

En accord avec la Décision 2 (X) du CIBT, les projets approuvés qui n'auront pas été financés pendant une période de validité de 20 mois, à compter de la session du Conseil à laquelle ils ont été approuvés, pourront être révisés et soumis de nouveau au (Comité) Conseil. S'il n'est pas de nouveau soumis, un projet ne sera plus considéré comme un projet approuvé et sera frappé de la clause de caducité.

Les projets marqués d'un astérisque (*) seront frappés de caducité entre les 53^e et 54^e sessions du CRF.

- 1) PD 712/13 Rev.2 (F)* Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) dans la province de Riau à Sumatra en Indonésie (Indonésie)
- 2) PD 723/13 Rev.2 (F) Développement des capacités en vue du renforcement de la conservation transfrontalière de la biodiversité des monts Taninthayi au Myanmar – Phase I, Étape 2 (Myanmar)
- 3) PD 765/14 Rev.3 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques articulé sur les Lignes directrices de l'OIBT – Phase II (Guatemala)
- 4) PD 781/15 Rev.3 (F)* Plan directeur 2015-2021 de repositionnement de la gestion forestière comme mode d'occupation des sols concurrentiel dans le terroir agro-forestier de la région de Huertar Norte au Costa Rica (Costa Rica)
- 5) PD 808/16 Rev.3 (F) Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines (Côte d'Ivoire)
- 6) PD 818/16 Rev.3 (F) Projet «Boss-Cushabatay» de gestion forestière et de restauration du bassin de la Cushabatay sur le versant est du parc national Cordillera Azul (PNCAZ), au Pérou (Pérou)
- 7) PD 836/17 Rev.1 (F)* Valorisation de la capacité des collectivités locales et de l'administration forestière à mettre en œuvre efficacement le Programme de foresterie

communautaire (CFP) dans les provinces de Kratie et de Mondulkiri au Cambodge (Cambodge)

- 8) PD 842/17 Rev.2 (F)* Exploration d'un modèle innovant et adapté de résolution des conflits liés au foncier dans la forêt domaniale en vue de renforcer l'Unité forestière d'aménagement (Kesatuan Pengelolaan Hutan/KPH) dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts (Indonésie)
- 9) PD 849/17 Rev.2 (F)* Accroissement de la compétitivité du reboisement commercial au Costa Rica (Costa Rica)
- 10) PD 852/17 Rev.3 (F) Développement d'une stratégie régionale de restauration et de réhabilitation des zones dégradées de la côte sud du Pérou (Pérou)
- 11) PD 853/17 Rev.2 (F) Prévention des feux de forêt et intervention en la matière dans les forêts tropicales et les plantations forestières au Pérou (Pérou)
- 12) PD 868/18 Rev.1 (F)* Amélioration de la gouvernance locale dans l'optique de la restauration du sous-bassin versant du fleuve San Alejandro dans la province de Padre Abad (Département de l'Ucayali) au Pérou (Pérou)
- 13) PD 873/18 Rev.1 (F)* Gestion intégrée des ressources naturelles et de la biodiversité du volcan Tacaná et de sa zone d'influence au Mexique et au Guatemala – Phase II (Guatemala)
- 14) PD 877/18 Rev.2 (F) Élaboration de systèmes de calcul du volume de bois à partir d'équations de défilement et du volume commercial pour la planification de la gestion durable de dix essences forestières tropicales dans le Quintana Roo au Mexique (Mexique)
- 15) PD 881/18 Rev.1 (F)* Prise en compte du genre dans le développement des actions de lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts dans le bassin du Congo (Cameroun)
- 16) PD 884/18 Rev.1 (F)* Développement de régimes pilotes de gestion durable des forêts naturelles secondaires dans le territoire collectif de la communauté d'afro-descendants du Conseil de la collectivité de Bajo Calima dans la municipalité de Buenaventura en Colombie (Colombie)
- 17) PD 887/18 Rev.1 (F)* Production et mise à disposition de variétés clonales de teck: développement de matériel végétal amélioré pour les reboisements au Togo (Togo)
- 18) PD 888/18 Rev.1 (F)* Renforcement du système de prévention et de gestion participative des feux de végétation au Togo (Togo)
- 19) PD 890/18 Rev.2 (F) Réhabilitation de la forêt classée du Bandama supérieur au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des populations riveraines (Côte d'Ivoire)
- 20) PD 891/18 Rev.1 (F)* Le bambou pour la vie: une alternative à la réhabilitation des terres forestières dégradées et du développement rural durable dans la région de San Martin (Pérou)
- 21) PD 894/19 Rev.1 (F) Renforcement de la gestion communautaire des forêts au Pérou (Pérou)
- 22) PD 895/19 Rev.1 (F) Renforcement de la participation des femmes des communautés rurales au développement d'activités de services écotouristiques et de modèles d'activités commerciales durables dans la région côtière du Veracruz, au Mexique (Mexique)
- 23) PD 905/19 Rev.1 (F) Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo (Togo)

(D) Projets faisant l'objet d'une éventuelle procédure de mise à terme

En application des règles et procédures s'appliquant aux projets de l'OIBT, le Comité pourra envisager de recommander que soient mis à terme les projets qui suivent au motif que le rapport d'audit financier final considéré en instance depuis 2016 n'a pas été soumis.

- 1) PD 383/05 Rev.2 (F) Développement des forêts communautaires au Gabon (Gabon)
- 2) PD 653/12 Rev.1 (F) Aménagement de plantations forestières en peuplements multispécifiques et monospécifiques dans la Zone de transition de l'assemblée de district de Biakoye au Ghana, en recourant à des stratégies de réduction de la pauvreté (Ghana)

10.2 Avant-projets

(A) Avant-projets en cours d'exécution

- 1) PPD 191/18 Rev.1 (F) Appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo (Togo)

(B) Avant-projets en attente de leur accord d'exécution

- 1) PPD 189/17 Rev.3 (F) Élaboration d'une proposition complète de projet en vue de créer des outils visant à assurer l'implantation d'essences forestières ligneuses par régénération naturelle dans la province de Tahuamanu (Pérou)

(C) Avant-projets en attente d'un financement

En accord avec la Décision 2 (X) du CIBT, les projets approuvés qui n'auront pas été financés pendant une période de validité de 20 mois, à compter de la session du Conseil à laquelle ils ont été approuvés, pourront être révisés et soumis de nouveau au (Comité) Conseil. S'il n'est pas de nouveau soumis, un avant-projet ne sera plus considéré comme un avant-projet approuvé et sera frappé de la clause de caducité.

Les projets marqués d'un astérisque (*) seront frappés de caducité entre les 53^e et 54^e sessions du CRF.

- 1) PPD 192/18 Rev.1 (F)* Formulation d'une proposition de projet sur le «Renforcement de la recherche forestière en vue d'améliorer l'efficacité dans l'usage du bois ainsi que la conservation et le développement durable des forêts au Guatemala» (Guatemala)
- 2) PPD 196/19 Rev.1 (F) Appui au renforcement des capacités opérationnelles et de planification des acteurs du secteur forestier privé et communautaire au Togo (Togo)

Point 11 - Programme de travail biennal du Comité pour 2020-2021

Prenant note de la préconisation du Groupe de travail spécial sur l'infrastructure de financement et les stratégies de levée de fonds de l'OIBT créé en application de la Décision 6(LIV), que soit approuvé un nouveau Plan d'action stratégique (PAS) lors de la cinquante-sixième session du Conseil en 2020, ainsi que du pilotage d'une démarche programmatique et d'un cycle de projets d'un genre nouveau qui est anticipé pour 2020, le Conseil pourra souhaiter évoquer et envisager la prorogation du PTB 2018-2019 pour une durée d'une (1) année jusqu'en 2020. Un nouveau PTB, qui sera en accord avec le nouveau PAS et prendra compte des résultats de la démarche programmatique et du cycle des projets nouveaux, sera examiné et adopté par le Conseil à sa cinquante-sixième session en 2020.

Point 12 - Élection des président et vice-président pour 2020

L'élection des président et vice-président pour 2020 sera, suivant la pratique établie, soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

Point 13 - Dates et lieux des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Comité

Les dates et lieux des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Comité sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses cinquante-sixième et cinquante-septième sessions.

Point 14 - Autres

Le Comité pourra examiner au titre de ce point toute autre question susceptible d'être soulevée.

Point 15 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux

Le Comité pourra envisager de transmettre ses recommandations au Conseil relatives aux projets, avant-projets, travaux de politique et tous autres sujets intéressant le reboisement et la gestion forestière.

Point 16 - Rapport de la session

Le Comité pourra examiner et adopter un rapport contenant ses recommandations adressées au Conseil. Le Comité pourra prier le président de présenter ce rapport durant la cinquante-cinquième session du Conseil pour examen et adoption.

* * *